

Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Septembre 2018

Initiatives populaires

NON à l'initiative « Pour l'eau potable »

Le Conseil fédéral recommande le rejet de l'initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine », en renonçant à lui opposer aussi bien un contre-projet direct qu'un contre-projet indirect.

L'initiative est décrite innocemment par ses auteurs comme une action « Pour l'eau potable ». En fait, constitue une attaque radicale et arbitraire contre l'agriculture suisse. Elle se traduirait par une réduction massive de l'élevage et des cultures et aurait de considérables répercussions pour les consommateurs suisses. La production alimentaire régionale ne pourrait plus être maintenue, la qualité des produits diminuerait et les prix augmenteraient, tout comme les importations.

L'eau suisse est propre et le restera

Nos lacs et nos rivières sont propres. L'approvisionnement en eau potable est excellent. La protection de l'eau doit rester une priorité à l'avenir. Elle constitue donc une tâche permanente et un thème central et prioritaire du plan d'action national du Conseil fédéral pour la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires. L'agriculture, les autorités et l'industrie travaillent d'arrache-pied pour réduire en permanence les apports de substances indésirables dans les eaux. Rien ne permet de penser que leurs efforts vont se relâcher.

Une solution rigide

Le risque de dispersion des produits phytosanitaires dans l'environnement dépend beaucoup de l'emplacement et du mode concret d'application. Sous ce seul aspect, par conséquent, des solutions schématiques comme celles de l'initiative « Pour l'eau potable » sont inadéquates. Mais il se trouve aussi que l'initiative vise unilatéralement l'agriculture. La protection de l'eau doit donc se fonder sur une approche globale. Mettre uniquement l'accent sur l'agriculture n'est pas acceptable.

NON à l'initiative « Pesticides de synthèse »

L'initiative « Pour une Suisse sans pesticides de synthèse » veut imposer une interdiction radicale des produits phytosanitaires et des biocides de synthèse en Suisse. Elle mettrait les paysans et les consommateurs suisses à la merci des ravageurs et des maladies.

Le Conseil fédéral recommande le rejet de l'initiative sans contre-projet direct. L'initiative déborde totalement sa cible. Assurer la sécurité et l'hygiène tout au long de la chaîne alimentaire deviendrait extrêmement difficile sans l'utilisation de pesticides synthétiques, dont font partie les détergents et les désinfectants (biocides). L'utilisation de biocides, notamment, est absolument cruciale pour répondre aux exigences d'hygiène et de sécurité dans la production d'aliments d'origine végétale et animale. L'initiative impacte aussi l'agriculture biologique dans la mesure où les produits bio résultent parfois aussi de fabrications synthétiques ou contiennent des composants synthétiques. Le critère de la production exempte de produits de synthèse n'est pas sérieux. Pour évaluer les risques pour l'environnement, le facteur déterminant n'est pas, bien sûr, le processus de fabrication, mais la toxicité des produits. Des substances dites "naturelles", comme le cuivre utilisé en agriculture biologique, peuvent aussi être très nocives pour l'homme et l'environnement.

En rendant impossible une protection phytosanitaire reposant sur des données scientifiques, on provoque immédiatement une raréfaction de l'offre alimentaire régionale en Suisse. Comme l'initiative veut aussi in-

terdire l'importation d'aliments produits à l'aide de pesticides de synthèse, le résultat prévisible sera une explosion des prix des denrées alimentaires en Suisse. D'un autre côté, le texte ne prévoit rien contre les achats de particuliers dans les régions limitrophes, de sorte qu'on peut être certain que le tourisme d'achat va encore prospérer, alors que notre commerce en souffre.

Affaires parlementaires

17.4059 – Postulat « Utilisation du glyphosate. Etudier l'opportunité et les modalités d'un plan de sortie progressive » (au Conseil National le 26 septembre 2018)

Recommandation : NON à ce postulat 17.023

L'agrochimie suisse rejette le postulat. Comme le Conseil fédéral l'affirme lui-même dans sa réponse, il n'y a pas de raison de retirer la substance active glyphosate. Commander d'autres études aux offices fédéraux compétents serait superflu et ne ferait qu'occasionner des frais administratifs inutiles.

Thèmes d'actualité

Pourquoi le jugement californien sur le glyphosate ne prouve pas le risque de cancer

La Cour supérieure de Californie s'est prononcée sur la question de savoir si un ancien jardinier a été atteint d'un cancer parce qu'il a utilisé du glyphosate. Le jury a répondu par l'affirmative. Pourtant, les autorités scientifiques et environnementales ne partagent pas cette conclusion. Plus de 800 études scientifiques, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques (BfR), l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA) ainsi que les autorités réglementaires nationales du monde entier qualifient cette substance active de sûre lorsqu'elle est utilisée correctement.

Une étude menée auprès de 45'000 agriculteurs

L'étude collective américaine Agricultural Health Study (AHS)¹ confirme cette évaluation. Il s'agit de l'étude la plus vaste et la plus complète au monde, qui examine régulièrement, depuis 1990, les effets possibles des produits phytosanitaires sur la santé. Elle suit l'état de santé de milliers de travailleurs agricoles et d'agriculteurs, avec leurs familles. Or, ses résultats ne démontrent aucun lien entre l'utilisation du glyphosate et le cancer. Puisque les agriculteurs ont utilisé le glyphosate comme produit final, cette étude contredit également les hypothèses selon lesquelles les coformulants des produits finis pourraient causer le cancer. Ajoutons que l'enquête a été financée par des fonds publics.

Les produits "bio" entrent en considération dans la statistique des ventes de l'OFAG

En juillet 2018, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a publié les statistiques concernant les ventes de produits phytosanitaires de 2008 à 2016². Comme le montrent les chiffres, la quantité totale reste au voisinage de 2200 tonnes depuis des années, mais on observe des variations dans les groupes de substances actives. Les herbicides sont utilisés moins fréquemment, avec une baisse de 225 tonnes (-30 %) des volumes vendus entre 2008 et 2016. En revanche, on constate une progression des ventes de produits destinés à l'agriculture biologique. Quatre substances bio (soufre, huile de paraffine, kaolin, oxychlorure de cuivre), figurent aujourd'hui parmi les dix produits phytosanitaires les plus utilisés, qui correspondent à plus de la moitié du volume total, avec plus de 1200 tonnes vendues. Par exemple, les quantités commercialisées de kaolin ont augmenté très rapidement jusqu'en 2015. Par rapport à 2008, elles se sont multipliées par 13 (+79 tonnes).

Le **groupe d'industrie Agrar** réunit des spécialistes du domaine de la protection des plantes travaillant pour les entreprises BASF Suisse, Bayer Suisse, Leu+Gygax, Omya Agro Suisse, Stähler Suisse et Syngenta Suisse. Il œuvre pour des solutions novatrices et respectueuses de l'environnement dans le domaine de la protection phytosanitaire.

¹ Andreotti *et al.* [Glyphosate Use and Cancer Incidence in the Agricultural Health Study](#). JNCI: Journal of the National Cancer Institute, 110 (5), 2018, 509–516.

² [Statistiques de ventes de produits phytosanitaires en Suisse](#), Communiqué de presse OFAG, 24.07.2018